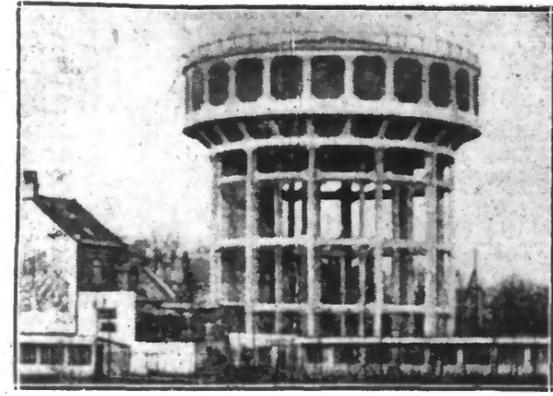


L'imposant Château d'Eau de Bondues est maintenant complètement délogé

Nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'entretenir nos lecteurs du gigantesque travail entrepris depuis de longs mois pour doter tout un grou-

poursuivre l'édification d'un ouvrage d'art considérable : le château d'eau destiné à alimenter le groupe de communes.



LA MASSE ENORME DU NOUVEAU CHATEAU D'EAU

pe de communes des environs de Tourcoing, d'une distribution d'eau potable. On se souvient que prévu en 1929, à la suite de l'accord entre les communes de Linselles, Bondues, Roncq, Neuville-en-Ferrain et Werriquet-Sud, il avait été décidé de créer pour toutes ces localités un réseau commun de distribution d'eau potable. Les eaux étant captées à Fiers-en-Escrebieux.

Cet édifice en ciment de dimensions considérables fut érigé à la Croix-Blanche, à l'angle des routes Bondues-Roncq et Nouveaux-Linselles. Longtemps un échafaudage de poutres et de planches gagna la masse du vaste réservoir qui depuis peu a été débarrassé de ce corset de bois. Notre cliché montre l'aspect actuel du château d'eau qui lue sur une côte assez élevée est visible de très loin à la ronde.

HALLUIN LA FRAUDE

TROIS FRAUDEURS SONT ARRETES SUR LE TRAMWAY R

Hier, vers 18 h. 30, deux douaniers en civil, le préposé Demarcq Louis et le sous-brigadier Gaston Bilco, étaient de patrouille à proximité de la rue Fasseur. Un tramway R Tourcoing-Halluin arrivait de la frontière et stoppa à l'arrêt de la rue Fasseur.

Trois individus montèrent précipitamment, mais leur jeu avait été surpris par les douaniers, qui eurent bien du fil à la circonscrire. Le tramway démarra et nos deux douaniers le prirent à la marche. Dans ce parcours de l'arrêt rue Fasseur à la Dreve Vouters, les trois individus — on juge de leur surprise — furent appréhendés.

Ils portaient, effectivement, chacun un veston truqué. La prise était bonne et nos trois fraudeurs furent priés d'interrompre leur course. Les douaniers conduisirent à l'arrêt de la Dreve Vouters. Ramenés au Bureau Central, ils déclarèrent se nommer : Paul Mullenan, 26 ans, lissierand, demeurant au n. 80 de la rue de la Loye ; Henri Vanhulsthen, 39 ans, demeurant au n. 10 de la rue de la Loye ; et Raymond Bullinck, 22 ans, demeurant rue de la Loye.

Les trois vestons truqués contenaient au total 180 paquets de dix cigarettes, pour un poids de 18 kilos et une valeur de 1.25 francs.

Les constatations ont été faites, dès hier soir, par M. le lieutenant des douanes Carpentier et le brigadier Somers. Les fraudeurs furent ensuite conduits à la gendarmerie, qui les transférera à Lille, ce matin jeudi.

TROIS BALLOTS DE TABAC SONT SAISIS

Dans la soirée de mardi, vers 17 heures, les préposés des douanes Louis Leun et Vanbelle, de la brigade d'Halluin-Gare, étaient de service rue de la Douane.

Ils virent arriver trois individus porteurs de ballots de tabac. Ils s'arrêtèrent à la vue des douaniers, qui les prirent à la suite. Les fraudeurs et il fut impossible de les rejoindre.

Les trois ballots abandonnés furent saisis. Ils contenaient un total de 25 k. de tabac, ce qui représente une valeur de 1.630 francs.

Procès-verbal, contre inconnus fut dressé par le Service des Douanes.

La main dans le métier. — Au tissage Heridan-Dupuy, 42, rue de la Paix à Lille, lissierand, demeurant rue de la Paix à Lille, a été médusé par le bruit de la cloche de son métier.

Le docteur Lemaire releva des plaies coupées par rattachage du médusé gauche avec arrachement de l'ongle. Une incapacité de travail de sept semaines devra être observée.

Fayez vos déclarations. — Mme Elisa Vuletski, femme Dumortier, 22 ans, demeurant rue St-Pierre, 83, avait été condamnée pour fraude à une amende et un mois de prison.

Plainte pour vol. — La gendarmerie d'Halluin a reçu une plainte de M. Dervaux, avocat à Tourcoing. Ce dernier possède au Blanc-Four, rue de Lille, au lieu dit « La Rousselle », une petite maisonnette en planche, installée dans un jardin, lui servant de pied à terre pendant la saison d'été. Ce dimanche, le propriétaire a constaté un fauconnier en vol et quelques chaises avaient disparus. Ce jardin a

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — La Société des Colomphiles de Roubaix, qui a pour objet de réunir et de grouper les amateurs de colombophilie, a tenu sa séance du 10 courant.

Permis de conduire garanti

GARAGE DU CHENE HOUPLINE R. du Chêne-Houpeline, Tourcoing, T. 1390

LA VIE CORPORATIVE

LES ARTISANS ET LA PATENTE

La Confédération générale de l'Artisanat Français, 30 rue de Valenciennes (Paris), nous communique :

« Les artisans s'étonnent, à tort, d'être assujettis à la patente malgré leur exemption de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de la taxe sur le chiffre d'affaires.

« L'article 49 des Lois fiscales Codifiées, sur lequel se fonde le service des impôts, ne régit que les artisans qui ont opté pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

« Or, les conditions à remplir pour bénéficier de l'exemption de la patente sont plus restrictives.

« Suivant l'art. 17 de la Loi du 15 juillet 1909, l'exemption de la patente n'est acquise qu'au travailleur indépendant qui exerce son métier ou son commerce à titre principal, sans avoir d'autres ressources que celles de son activité personnelle.

« En outre, il faut que l'exploitation ait un caractère industriel ; question de fait qui doit être appréciée par le juge de l'impôt.

« Du reste, un arrêt du Conseil d'Etat du 10 décembre 1929 a fait connaître qu'un artisan travaillant à titre principal et qui, en outre, exerce une profession commerciale, n'est pas assujéti à la patente.

« Un arrêté du Conseil d'Etat du 10 décembre 1929 a fait connaître qu'un artisan travaillant à titre principal et qui, en outre, exerce une profession commerciale, n'est pas assujéti à la patente.

« Les commerçants de Roubaix, après avoir manifesté au nombre de plusieurs centaines, protestent contre la mauvaise volonté de la Municipalité qui se refuse à reconnaître les délégués élus par les artisans et à examiner leurs revendications.

« Ils réclament l'application de l'Assemblée Nationale sur le rapport de M. Lemaire, qui a été déposé par la traction communale à la Chambre ; réclament l'institution à Roubaix, du fonds de chômage provisoire.

« Se déclarant d'accord avec les Syndicats patronaux dans la lutte contre les diminutions de salaires et engageant les ouvriers encore à l'usine à reporter par la grève à toutes les époques de l'année les chômages sur les côtés des travailleurs en lutte et se refusant de faire les fautes.

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX

HIPPODROME-THEATRE

MADAME BUTTERFLY, le jeudi 21 janvier, par la troupe de Gand.

M. Coens a décidé de diminuer le prix des places et de donner plus de valeur à la valeur des spectacles, espérant par ce sacrifice faciliter l'abord du théâtre aux amateurs. Fauteuils, 13 fr. ; Stalles, 10 fr. ; Parterres, 9 fr. ; Balcons, 8 fr. ; Deuxième galerie, numérotées, 5 fr. ; numérotées, 2,50.

A TOURCOING

THEATRE MUNICIPAL

Samedi 16 Janvier, à 20 h. 15, Mme Aline Dupuis, la distinguée directrice de notre Théâtre, présentera « La Bayadère », opérette en trois actes de Pierre Vebber, musique de Emmerich Kalman, avec les concours de la gracieuse divette Mlle Helen Nilson ; de Mme Silvia Jordens, Dalbecourt, Rosetty de MM. Gino, Vazelles, Paul Saint-Variil, Dubois, Lecolme, Detrain.

Au 1^{er} acte, « Le Pas des Ouvrières » dansé par les dames du corps de ballet ; au 2^e acte, « Ballet Hindou », réglé par Mlle Geo Gavot et dansé par Mlle Poloni et les dames du corps de ballet. Chef d'orchestre, M. Brisard.

Dimanche 17 Janvier, à 14 h. 45, matinée de gala d'opéra : « Samson et Dalila », opéra en trois actes et quatre tableaux de Ferdinand Lemaire, musique de Camille Saint-Saëns, avec les concours du ténor Vezzani, de l'Opéra ; de Mme Jane Schneider, de l'Opéra ; de M. Lantieri, de l'Opéra ; de MM. Janssens, Vazelles, Gino, Vazelles, Paul Saint-Variil, Dubois, Lecolme, Detrain.

Le 1^{er} acte, « Danse des Prêtresses de Dagon », par les dames du corps de ballet ; au 2^e acte, « Bacchanale », réglé par Mlle Geo Gavot et dansé par Mlle Poloni, Gavot et Ferscht, et les dames du corps de ballet. Chef d'orchestre, M. Brisard. Mise en scène par M. Raymond.

30 h. 15, « La Bayadère ».

LA VENTE DE CHARITÉ DES « ANCIENS DU SANA »

L'œuvre post-sanatoriale des Anciens du Sanat, placée sous le haut patronage de M. Langeron, Préfet du Nord, président de la commission consultative du Sanatorium National Vancaucenberghe, à Zuydcoote ; M. le sénateur Mableu, président du conseil général du Nord ; Son Excellence le Cardinal Lénart, évêque de Lille ; M. Chatelet, recteur de l'Université ; Mgr Lesne, recteur des Facultés Catholiques ; M. le professeur Le Port, de la Faculté de Médecine de Lille ; M. le grand rabbin Polakoff, de l'église israélite ; la commission consultative du Sanatorium de Zuydcoote ; le maire et la ville de Lille ; le maire et la ville d'Hellemaes.

Elle a pour but la réadaptation au travail des anciens malades osseux du sanatorium de Berck et de Zuydcoote par exemple.

La vente est organisée à leur profit leurs travaux seront exposés salle Aouillard, 24, rue Esquermoise, à Lille, le samedi 16 janvier, de 10 à 15 heures, et le dimanche 17, de 9 à 12 heures.

Nous rappelons également que les malades de nos établissements marins sont atteints d'affection non contagieuse.

FOURRURES

GARNITURES depuis 25 fr. Echarpes, Skungs, Reuards, Pelletteries Réparations : Transformations « A U X » BRUYERES 9, Rue du Bois, 9 - ROUBAIX Ouvert le dimanche matin

LAINES BAS, CHAUSSETTES, TRICTOTS

Magasins de Vente à LUSINE ROUBAIX

88, Rue Emile Moreau (Anc. Rue de la Radoute)

LILLE

DEUX BALLES PERDUES DANS UN COMPTOIR D'ESTAMINET

M. René Vandorpe, cabaretier, 151, rue de l'Arbricq, à Roubaix, a été victime de deux balles de carabine étalées venues se loger, dimanche 13 h. 30, dans le comptoir de son estaminet.

On croit qu'il s'agit d'un exploit de chasseur maladroît qui tirait après des corbeaux, en face de la demeure de M. R. Vandorpe. Naturellement, s'étant rendu compte de la mauvaise direction de son tir, le chasseur, corbeaux s'est empressé de disparaître.

M. Vandorpe, subissant, du fait de la détérioration de son comptoir, un préjudice matériel, a porté plainte contre inconnu.

UN BUREAU DE TABAC FUT CAMBRIOLÉ PLACE VANHACKÈRE

Un aduacqueur cambrioleur a eu lieu dans la nuit de lundi à mardi, place Vanhackerre, au n. 128 de la rue d'Aras, que le méfait s'est produit, cette arête Lilloise longeant la place précitée en cet endroit.

Dans la nuit du 11 au 12 M. Hermant entendit des bruits suspects provenant de son magasin. Il crut avoir affaire à un client atardé et récalcitra. Mais le bruit d'un coup de poing dans les murs importuna ses clients plus longuement les inviter à vérifier les causes de ce tintamarre.

Hier matin, ils constatèrent que des voleurs leur avaient rendu visite et qu'ils avaient surpris en flagrant délit, les malfaiteurs ont dû opérer rapidement, car ils se contentèrent de prendre les objets les plus précieux, bijoux de luxe. C'est dans un tablier de Mme Hermant, qui trainait dans la cuisine, qu'ils enfermèrent leur butin.

« Dans la nuit du 11 au 12, M. Hermant, est de cinq cents francs environ.

M. Christol, commissaire de police au 72, rue de la Gare, a été rendu sur les lieux pour faire les constatations d'usage et a ouvert aussitôt une enquête.

Il n'a pu relever aucune trace d'effraction, mais il a constaté que plusieurs individus connaissant parfaitement la maison.

DES BILLETTS DE TOMBOLA BIEN MAL PLACÉS !

M. Antoine Blandin, 30 ans, cafetier, 44 bis, rue Léon-Gambetta, s'était offert bénévolement de placer des billets de tombola dans les maisons de son quartier. Mais hélas ! malgré toute sa bonne volonté, il n'arriva pas à en vendre un seul. Alors, découragé, ne voulant pas laisser ses clients plus longtemps, il posa un carnet sur son comptoir.

Au moins, confia-t-il, provoquant le perchoir de ces billets, la curiosité et la générosité de quelqu'un.

Hier, le cafetier s'aperçut que les billets avaient disparu. Il se précipita aussitôt dans les maisons pour en faire la recherche, mais sans succès.

Hier, le cafetier s'aperçut que les billets avaient disparu. Il se précipita aussitôt dans les maisons pour en faire la recherche, mais sans succès.

Bienôt tout rentra dans le calme.

ARMENTIÈRES

LE BANDIT OVAERE A ARMENTIÈRES...

Quand un bandit est recherché, les gens l'aperçoivent ordinairement un par-tout. C'est ainsi que lundi dernier un voleur fut aperçu par M. Cyrille Leconte, qui l'transporta Ovaere vers Dunkerque Craignat un sapeur. Il réussit à abandonner son mystérieux client en cours de route et revint à Armentières où il prévint la police.

UN MYSTÉRIEUX CLIENT

Lundi à 12 h. 15, un mystérieux voyageur arriva à la Gare, à Armentières et en prenant un taxi dit au chauffeur : en vitesse pour Dunkerque.

En cours de route le chauffeur remarqua par son rétroviseur, que le client comptait des billets de banque tout en marmonnant dans la voiture. Il crut même avoir entendu, au cours du voyage, le voleur qui disait : « Si le copain veut se faire prendre, moi je ne tiens pas à être arrêté... »

Les bandits et grands voleurs n'ont pas pour habitude de compter leur argent face au public, ni moins encore de clamer : « qu'ils n'ont pas envie d'être arrêtés ».

Mais le chauffeur ne se sentait pas rassuré et arrêta à Bailleul et demanda au client de lui payer le voyage. Ce dernier accéda mais demanda de remonter dans la voiture.

REUNION DE L'UNION DES A. C.

Un nombre de plus de 300, les A. C. se sont réunis lundi 11 janvier, 20 h. 30, au siège de l'Union des Anciens Combattants de Lille, sous la présidence de M. F. Dufour, président de l'Union des Anciens Combattants de Lille. Le président M. F. Dufour, fut très ému et salua en lui le ministre de la défense nationale.

Pour honorer à mémoire, les A. C. ont organisé une minute de recueillement dans la salle.

Le président rendit aussi hommage à la mémoire du général Pau, le vainqueur de Mulhouse, puis donna lecture du télégramme adressé par la Fédération des A. C. du Nord à la famille du ministre Maginot.

M. Florimond Dufour, en son nom personnel comme en celui des membres de la commission de l'U. A. C. A. adressa ensuite à l'assemblée ses vœux cordiaux pour l'année 1932.

Un court compte rendu du Conseil National de la Confédération, lequel s'est tenu à Paris, les 28 et 29 novembre, fut ensuite donné.

Le président montra ensuite le rôle de la confédération dans la lutte contre le chômage. Cette action, ajouta-t-il, ne peut improviser des résultats, mais son intervention près des grands organismes industriels et commerciaux, près du patronat et du prolétariat commence déjà à porter ses fruits et l'on peut espérer qu'à bref délai, les A. C. en ressentiront les bienfaits.

Le président, en réponse à certaines critiques, explique pourquoi le gala des A. C. préparé depuis 6 mois, n'a pas été différé malgré la crise.

Il voit, une délicate morale bien méritée pour les A. C. et leurs familles dans les conjonctures délicates des temps présents.

M. Maurice Bartier donna alors des précisions sur l'organisation de ce gala. Deux séances auront lieu le 17 janvier et la salle municipale des fêtes, à 14 h. 30 et à 20 heures.

Chaque A. C. aura droit à 4 entrées gratuites.

La prochaine réunion appelle le renouvellement partiel de la commission. Les membres sortants sont cette année : M. Beiraert, Coustenoble, Peit, Rency et Verbecque.

Les candidatures devront être adressées par lettre au président, 80, rue Nationale, avant le 24 février.

Il fut remis ensuite à M. Maurice Desamps la médaille d'Or.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CONFÉRENCES HORTICOLES

La Société d'Horticulture et des Jardiniers Ouvriers des régions du Nord s'est donné les leçons de jardinage suivantes le dimanche 17 janvier, aux localités ci-après.

Il sera procédé également à la distribution gratuite de graines aux sociétés (anciens et nouveaux).

Après les causeries tombolas gratuites :

A Bersée, à 14 h. 30, salle Borgmann, sous la présidence de M. Balet Alexandre, chevalier du Mérite Agricole, par M. Blotteau.

A Ennevelin, à 17 h., salle Monnet, par M. Blotteau.

A Fretin, à 15 h., salle Léon Müller, sous la présidence de M. Delealle, maire, chevalier du Mérite Agricole, par M. Poitère.

A Leers, à 15 h. 30, salle des fêtes, sous la présidence de M. Pottier Emile, adjoint au maire, par M. N. Lefebvre.

A Lys-lez-Lannoy, à 17 h., salle des fêtes, sous la présidence de M. le Maire, par M. N. Lefebvre.

A Font-à-Marq, à 15 h., sous la présidence de M. Perillat, maire et de M. Baillet, adjoint, salle de la Mairie, par M. Blotteau.

A Sainghin-en-Weppes, à 16 h. 30, estaminet Lequien René, rue Gambetta, par M. Dufour.

A Willems, salle de la mairie, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Alphonse Quinquain, maire, par M. Desauvion.

HAZEBROUCK

L'HOMME AUX SIX SENS VIENDRA PROCÉDER A DES EXPÉRIENCES

Nos lecteurs ont entendu causer de M. Gaston Ouvrier, l'homme aux six sens. Après s'être montré dans les grandes villes d'Angleterre et des Etats-Unis, pilotant des avions de course et réussissant à faire des substitutions se sont poursuivies à Boulogne et Calais.

Il exécute des ordres à l'instant même où ils se précisent dans l'esprit de ceux qui les lui transmettent par la pensée.

Lors de son passage à la mairie d'Hazebrouck, le 13 décembre, M. Gaston Ouvrier, qui a été grièvement blessé à la tête, au cours de la guerre, s'est obligamment prêté à des expériences curieuses. Ses yeux bandés, tenu par le bras, il exécutait, sans hésiter, ce que pensait la personne qui le touchait.

Il a l'intention de faire une exhibition de ses facultés au prochain jour du marché hebdomadaire, à Hazebrouck. Vers midi, toujours les yeux bandés, il pilotera une voiture mise gracieusement à sa disposition par M. Cyrille Leconte, et circulera au milieu de l'affluence qu'occasionne le marché. Le départ aura lieu du garage Hazebrouck, à 11 h. 45.

Le public pourra contrôler la valeur et le bandeau qui doit empêcher M. Ouvrier de voir.

UN TRISTE INDIVIDU

Dernièrement, nous relations l'arrestation pour vagabondage de D. Robert, 17 ans, ouvrier agricole, rue de Vieux-Berquin.

Il fait beaucoup plus grave vient d'être connu. D. se serait rendu coupable de violences spéciales sur un enfant de 2 ans.

Le Parquet a commis M. le docteur Sarrasin, médecin légiste à Hazebrouck, pour examiner la petite victime de ce triste individu.

DUNKERQUE

APRÈS LE SUICIDE DU MARIN BRETON

On a pu, après une enquête approfondie, connaître exactement l'identité du breton qui se suicida devant un bastion avec deux revolvers, les mains de ses poignets enroulés en même temps les deux gâchettes.

Il s'agit de André Yves Laff, né le 28 juillet 1907, à Plozeux (Côtes-du-Nord) et inscrit à Dunkerque sous le n. 14.966. Le marin était débarqué et se trouvait en logement à la maison du marin.

Dans une lettre qu'on a ouverte et qui est déposée au bureau de la gendarmerie, il déclarait se donner la mort parce qu'il était frappé d'une maladie incurable.

UNE AUTO RENVERSE ET BLESSE UN MARIN

Agé de 26 ans, le marin américain, Robert Louis, du vapeur « Pipestone County » a été renversé par l'auto de M. Marcel N., à 0 h. 30. On a transporté ce malheureux à l'hôpital.

Il souffre de contusions lombaires.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

LE CHAMPIONNAT MILITAIRE DE RUGBY

Le 110^e R. I. RENOSTRE A AUJOURD'HUI LES AÉROSTERS A COMPAGNE

Cet après-midi, à 14 h., sur terrain de Compiègne, le 110^e R. I. rencontrera pour le championnat de France militaire groupe B, le 1^{er} aérolier.

L'équipe au complet a quitté Dunkerque par train, à destination de Compiègne. Elle était accompagnée de l'adjoint adjoint Vens, chargé des sports, au 106^e.

Le président du 110^e R. I., M. Sarrasin, s'en est retourné aux dernières séances d'entraînement. Il est surtout composé d'écadets.

En voici la composition : Arrière : Caporal Laurs (équipe réserve U.R.D.M.) ; capitaine Platten (sergent chef U.R.D.M.) ; sergent Beccort (équipe ire U.R.D.M.) ; sergent Coquet ; sergent Ducloux ; sergent Barbé (équipe réserve U.R.D.M.) ; sergent Fontaine ; Bussod.

« Nos militaires ont le rappel, battent la mesure, ont une destination de Compiègne, de 15 h. de Soissons et au 2^e tour, le 27^e d'Avril de Chartres.

Ce n'est qu'en demi-journée du Groupe B qu'ils s'inclineront devant le 60^e R. I. de Nantes.

Dernière Heure

M. P. LAVAL A FORMÉ LE CABINET

M. Laval et la plupart de ses collaborateurs du gouvernement se sont réunis à 23 heures. La réunion s'est prolongée jusqu'à 23 h. 45.

A ce moment, M. P. Laval a fait annoncer aux journalistes la composition du cabinet qu'il avait constitué :

M. P. Laval, prend la présidence du Conseil et le ministère des Affaires étrangères.

M. Tardieu, prend le ministère de la Guerre.

M. Cathala prend le ministère de l'Intérieur.

M. Fould, prend le ministère de l'Agriculture.

Il n'y a aucun changement dans l'attribution des autres portefeuilles.

Aucune personnalité nouvelle n'entre dans le ministère.

Les sous-secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de l'Agriculture sont supprimés.

A minuit, M. P. Laval s'est rendu à l'Élysée, en compagnie de ses collaborateurs et les a présentés au président de la République.

Le nouveau cabinet

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. P. LAVAL.

Intérieur : M. CATHALA.

Finances : M. P.-E. FLANDIN.

Budget : M. PIETRI.

Guerre : M. André TARDIEU.

Marine militaire : M. CH. DUMONT.

Commerce et Industrie : M. ROLLIN.

Agriculture : M. FOULD.

Travaux Publics : M. DELIGNÉ.

Instruction Publique : M. Marie ROUSTEAU.

Travail : M. LANDRY.

Pénitenciers : M. CHAMPETIER DE RIBES.

Air : M. DUMESNIL.

P. T. T. : M. GUERNIER.

Marine marchande : M. CHAPPEDELAINE.

Santé Publique : M. BLAISOT.

Colonies : M. Paul REYNAUD.

Sous-secrétaires d'Etat

Présidence du Conseil et Economie Nationale : M. GIGNOUX.

Beaux-Arts : M. PETSCHE.

Colonies : M. DIAGNE.

Education Physique : M. MORINAUD.

Travail : M. FOULON.

Air : M. RICHE.

Tourisme : M. Gaston GERARD.